

Assurance ski & snowboard

Secure Snow

Prestations d'assurance – expliqué brièvement

Chaussez vos skis, partez, profitez. Nous le garantissons. Lors d'un voyage de ski en Suisse et dans les pays alpins environnants, la meilleure façon de se protéger contre le bris, les dommages et le vol est de souscrire une assurance auprès d'Allianz.

Assurance pour le bris

L'assurance bris couvre les frais de réparation ou de remplacement de l'équipement de sport en cas de casse et de dommage pendant l'utilisation par l'assuré et sur le trajet direct du domicile au domaine skiable et retour.

Assurance vol

L'assurance contre le vol couvre les frais de remplacement de l'équipement de sport en cas de perte à la suite d'un vol pendant son utilisation par l'assuré et sur le trajet direct du domicile au domaine skiable et retour.



Remarques importantes

- Valable en Suisse et dans les pays frontaliers.
- Les montants couverts sont indépendants du prix d'achat de l'équipement de sports d'hiver.
- Les montants de couverture s'appliquent par année. Pour les individuels, la couverture est limitée à un sinistre par an, pour les familles à deux sinistres par an.
- L'assurance familiale est valable pour un maximum de 2 adultes et 4 enfants.
- Toutes les prestations sont sans franchise.
- Conclusion possible uniquement pour les personnes ayant leur domicile permanent en Suisse.
- Les Conditions générales d'assurance (CGA) s'appliquent.

Procédure en cas de sinistre

Pour la procédure à suivre en cas de sinistre, veuillez vous référer aux informations contenues dans les CGA. Vous pouvez déclarer le sinistre rapidement et simplement sur **www.allianz-protection.com**

Prestations d'assurance	Secure Snow Individuel	Secure Snow Famille
Bris, détérioration et vol	CHF 3'000.–	CHF 5'000.–
Prime	CHF 65.–	CHF 100.–